

**PAC n° 292 A**  
**«Site Marécageux Les Mosses - La Lécherette»**

**Orientations du Conseil d'Etat pour un soutien au  
développement des Alpes vaudoises**

Conférence de presse du 25 mars 2015

## Programme

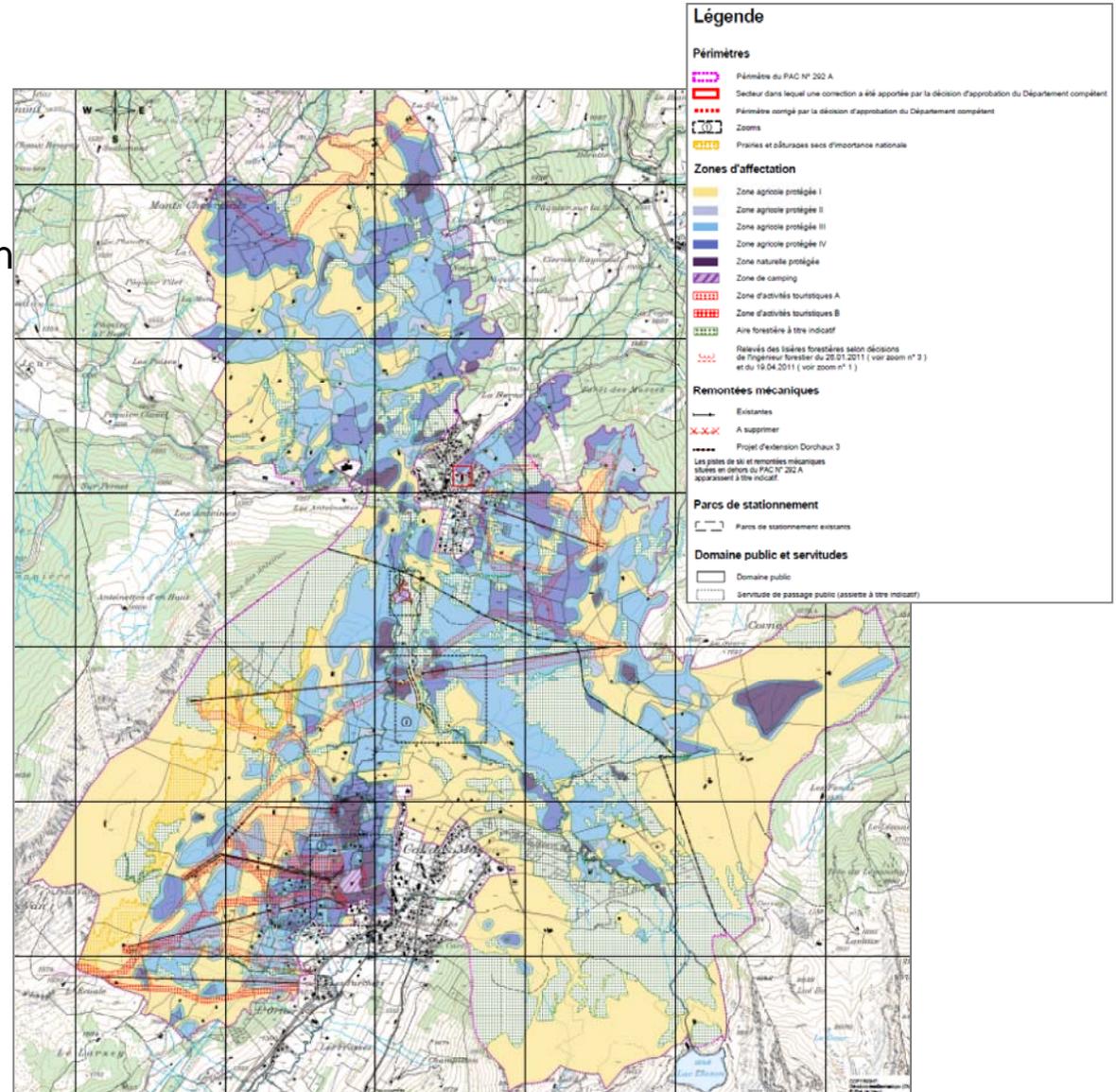
- **PAC 292 A les Mosses- La Lécherette**
  - Jacqueline de Quattro
- **Remontées mécaniques et enneigement, hébergement, et développement des activités hors ski**
  - Philippe Leuba
- **Mobilité et transports publics**
  - Nuria Gorrite
- **Bonus LAT**
  - Jacqueline de Quattro
- **Vision régionale**
  - Jean-Marc Udriot, président de la CITAV

## **PAC n° 292 A «Site Marécageux Les Mosses - La Lécherette»**

Jacqueline de Quattro  
cheffe du Département du territoire et de l'environnement

## Le PAC 292A: un équilibre entre sauvegarde du patrimoine naturel et poursuites des activités humaines

- Le site marécageux « Les Mosses – La Lécherette » protégé par la Confédération en vertu de l'initiative de Rothenturm
- Inscrit à l'inventaire fédéral des sites marécageux depuis 1996 (7 sites sur l'ensemble du canton)
- Maintien assuré à long terme des valeurs naturelles et des activités humaines
- Le PAC, fruit d'un important travail de concertation avec tous les acteurs concernés



## **PAC 292A: La garantie d'une protection durable pour un patrimoine naturel de haute valeur**

- 1645 hectares sous protection
- Des affectations garantissant la protection à long terme des surfaces, tout en prenant en compte l'utilisation actuelle (agricole ou non).
- Une gestion agricole conforme aux objectifs de protection, réglée par le biais de conventions. 460 hectares conventionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- La conservation et l'entretien du patrimoine bâti licite assurés, une reconstruction possible en cas de force majeure.



## PAC 292A: l'avenir du domaine skiable assuré

- Des activités garanties dans le respect des objectifs de protection du site et conditionnées à la réalisation à court terme de mesures environnementales
- **Un enneigement artificiel localisé**: surface concernée = 26 hectares, soit 1,6% PAC 292A
- **Des remontées mécaniques modernisables** : par ex. télésiège débrayable aux Parchets



## **PAC 292A: des mesures environnementales pour réparer des atteintes et renforcer la valeur paysagère du site en été**

### **Secteur des Mosses**

- Redimensionnement et meilleure intégration paysagère de la route d'accès au camping
- Démantèlement du tennis et autres installations en ruine
- Réhabilitation des milieux naturels



## **PAC 292A: des mesures environnementales pour réparer des atteintes et renforcer la valeur paysagère du site en été**

### **Secteur de l'Arsat**

- Evacuation de l'ancienne décharge et réhabilitation du marais
- Redimensionnement de la surface goudronnée du parking de l'Arsat et végétalisation des surfaces libérées
- Réhabilitation à moyen terme du secteur de la buvette (après départ à la retraite de son propriétaire)



## PAC 292A: mesures environnementales, l'exemple de la route d'accès au camping



**Situation actuelle de la route d'accès au camping**



**Situation modélisée après redimensionnement et intégration paysagère**

# **Orientations du Conseil d'Etat pour un soutien au développement des Alpes vaudoises**

Département de l'économie et du sport

Département des infrastructures et ressources humaines

Département du territoire et de l'environnement

Mercredi 25 mars 2015

# **Remontées mécaniques, enneigement, hébergement, développement des activités hors ski**

Philippe Leuba  
Chef du Département de l'économie et du sport

## La vision du Conseil d'Etat pour les Alpes vaudoises

*Accompagner la transition entre un tourisme encore  
principalement hivernal vers un tourisme 4 saisons*



## Remontées mécaniques et enneigement

***Principe: consolidation et rationalisation des domaines avec une masse critique suffisante***

**Création d'une subvention cantonale à hauteur de CHF 46'000'000.-, versée sous la forme d'aides à fonds perdus pour les huit prochaines années.**

- Ces 46 millions se basent sur un taux de réalisation estimé à 75% du coût total (117 millions) des mesures retenues par le Conseil d'Etat selon liste annexée
- L'enveloppe de 46 millions comporte les éventuels assainissements financiers de prêts déjà octroyés, le cas échéant la fourchette des taux de soutien pourra être adaptée
- Les mesures environnementales liées aux projets de remontées mécaniques et d'enneigement sont comprises
- En cas de réalisation de tous les projets, il sera fait appel aux budgets des départements concernés, avec les priorisations et compensations nécessaires
- Un soutien via la Loi sur la politique régionale fédérale (LPR) permettant de doubler l'aide cantonale est possible

## Remontées mécaniques et enneigement: taux maximaux de subventionnement sous forme d'aides à fonds perdus (AFP) par type de mesures

	Taux de base maximum AFP	Taux maximum (taux de base AFP+bonus LAT)
Etude	30%	30%
Mesure de rationalisation	30%	45%
Offre régionale	30%	45%
Enneigement mécanique	20%	40%
Offre régionale complémentaire	20%	40%
Offre locale	20%	30%
Piste de ski régionale	20%	30%

Augmentation possible du taux AFP en fonction de l'application de la LAT (prime au dézouage) par les communes concernées. Les taux d'AFP peuvent ainsi être augmentés en proportion des efforts déployés par une commune pour procéder aux dézouages exigés par le PDCn.

Le bonus est accordé sur la base de la signature d'un accord préliminaire entre le SDT et la commune concernée.

## Remontées mécaniques et enneigement

**Le volume des mesures retenues par le Conseil d'Etat avoisine les 117 millions pour les domaines skiables de:**

- Diablerets-Villars
- Isenau
- Glacier 3000
- Leysin
- Les Mosses-La Lécherette
- Château d'Oex
- Rougemont-Videmanette

**Projets non-retenus par le Conseil d'Etat:**

- Montée directe au Glacier 3000 depuis les Diablerets
- Liaison Leysin-Villars
- Prolongement du départ d'Isenau aux Diablerets
- Reconstruction de la partie supérieure du domaine des Monts-Chevreuils

## Hébergement (soutien à l'hôtellerie de montagne)

### ***Principe: définition d'un nouveau soutien à l'hébergement de montagne (en complément des aides fédérales)***

- L'aide financière de l'Etat se fera sous la forme d'aides à fonds perdus et de prêts. Le budget du département sera augmenté de 500'000.- par année et de manière pérenne
- Y sont éligibles des projets de rénovation et/ou d'agrandissement d'établissements hôteliers
- Le taux de soutien sera au maximum de 10% pour les aides à fonds perdus et de 20% pour les prêts. Ces aides permettent d'accéder aux aides fédérales à disposition de l'hôtellerie
- Le montant des investissements retenus par le Conseil d'Etat avoisine les 70 millions. La liste des projets n'est à ce jour pas arrêtée
- Mesures validées et saluées par la Société suisse de Crédit Hôtelier

## Développement des activités hors ski

### ***Principe: valoriser et développer l'attractivité des activités hors ski***

- Moyen: recherche de complémentarités fortes entre les différents sites
- Corollaire: développer des projets spécifiques visant à élargir qualitativement et quantitativement, la palette des offres, tout en réduisant la concurrence interne entre les acteurs
- In fine: répondre à la pluralité des demandes des touristes
- Conjugués à la LPR, les montants maximums allouables peuvent atteindre le 80% du coût du projet, soit 40% de part cantonale et 40% de part fédérale

Le volume des mesures retenues par le Conseil d'Etat avoisine les 60 millions

La liste des projets n'est à ce jour pas arrêtée

Ces projets sont soutenus par la LADE dans toute la latitude permise par cette aide



# Alpes vaudoises et mobilité

Nuria Gorrite

Cheffe du Département des infrastructures et ressources humaines

## Relier les stations de montagne au réseau CFF



- **Développement de la ligne du Simplon**
  - Renforcement des hubs ferroviaires des Alpes vaudoises: les gares de correspondances de Montreux, Aigle et Bex
  - Prolongement du RegioExpress (RE) de Vevey jusqu'à Saint-Maurice
  - Développement et extension du RER Vaud jusqu'à Aigle

## De meilleures correspondances aux heures clés



- **Pour les pendulaires, skieurs et promeneurs**
  - Des cadences 30mn aux heures de pointe sur les liaisons:
    - Aigle-Leysin
    - Aigle-Les Diablerets
    - Bex-Villars
    - Montreux-Caux
    - Montreux-Les Avants (cadence toute la journée)

## Rapprocher le Pays d'Enhaut



- **Une meilleure desserte ferroviaire**
  - Des trains directs toutes les heures depuis Montreux
  - Prolongement du RER Fribourg. Ligne Bulle-Gstaad
  - Rénovation en cours de la gare Château d'Oex
  - Interlaken-Montreux sans changement de train (Transgoldenpass)

## Du train aux remontées mécaniques



- **Prolongement de la ligne Aigle-Leysin**
  - Nouveau terminus au pied de la télécabine de la Berneuse
  - Une nouvelle gare facilitant les déplacements entre les trains et les remontées mécaniques
  - Un nouveau parcours qui améliore la desserte locale à l'année

## Des bus au cœur des stations



- **L'exemple du Diablobus**

- Mis en place par la Municipalité d'Ormont-Dessus depuis l'été 2014 pour prolonger les trains
- Un système qui permet de satisfaire à la fois les besoins des skieurs, marcheurs et habitants (pour les courses notamment)
- Une expérience à encourager et à pérenniser

## Favoriser le déploiement de réseaux locaux



- **Le Canton a la volonté d'accompagner les stations**
  - Les spécialistes de la DGMR sont à disposition pour apporter des conseils aux communes voulant développer un réseau de bus
  - Une participation cantonale est possible seulement pour les systèmes de transports publics mis en place à l'année
  - Les transports publics locaux sont l'avenir des stations vaudoises

## « Bonus-LAT »

Jacqueline de Quattro  
Cheffe du Département du territoire et de l'environnement

## Une stratégie de diversification touristique en harmonie avec un développement territorial raisonné

### Principe:

Pondération du subventionnement des mesures dans les Alpes vaudoises soutenues par le Conseil d'Etat **en fonction de l'effort déployé par les communes pour redimensionner leur zone à bâtir** (mise en conformité LAT et PDCn)

→Création d'un « **bonus LAT** »

Des accords entre communes sont possibles dans le sens d'une solidarité régionale à encourager

	Taux financement de base maximum	Taux financement max. (taux de base AFP + bonus LAT)
Etude	30 %	30 %
Mesure de rationalisation	30 %	45 %
Offre régionale	30 %	45 %
Enneigement mécanique	20 %	40 %
Offre régionale complémentaire	20 %	40 %
Offre locale	20 %	30 %
Piste de ski régionale	20 %	30 %